

Délibération N° 29/CA/2026

**Désignation d'un représentant de la ComUE au sein de la commission
recherche de l'Université Jean Moulin – Lyon 3**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 35/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration de la modification des statuts de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la délibération n° 36/CA/2025 datée du 14 octobre 2025, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur modifié de la ComUE Lyon Saint-Étienne ;

Vu la séance du conseil d'administration du 13 octobre 2026,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 31 Membre ne prenant pas part au vote : 1 Voix pour : 30 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Mme Julie-Anne CHEMELLE ne prend pas part au vote.

La composition de la commission recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est déterminée par ses statuts de la manière suivante :

« La commission de la recherche comprend quarante (40) membres, désignés, ainsi répartis :

- Trente-deux (32) représentants des personnels élus pour une durée de quatre ans.*

[...]

- Quatre (4) personnalités extérieures ;*

- *Trois personnalités extérieures désignées par leurs entités respectives*

- *Un représentant de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;*
- *Un représentant proposé par le CNRS ;*
- ***Un représentant désigné en son sein par le conseil d'administration de l'Université de Lyon, ce membre ne peut être un personnel ou un usager de l'Université de Lyon ».***

Il est proposé de désigner Mme Julie-Anne CHEMELLE pour siéger au sein de la commission recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en qualité de représentante de la ComUE Lyon Saint-Étienne.

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne désignent, à l'unanimité, Mme Julie-Anne Chemelle en qualité de représentant de la ComUE Lyon Saint-Étienne au sein de la commission recherche de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Article 2 : La Directrice générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Signé électroniquement par
Nathalie DOMPNIER
Présidente ComUE Lyon Saint-Etienne



Le 15 octobre 2026